

## **PROSPECTUS.**

Le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, fondé en 1827 par M. C.-F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent, à un demi-mille de la gare de l'Intercolonial, et à 75 milles en bas de Québec. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité. Ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations et la belle montagne qui l'avoisine en font un des sites des plus pittoresques et des plus agréables qui se puissent rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

### **ÉDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.**

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion catholique. On admet, les élèves qui en professent une autre ; mais, dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au règlement de la maison. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les élèves indociles, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, de même que ceux qui n'ont aucun succès sont renvoyés à leurs familles.

Aucun livre, journal, brochure ou pamphlet ne doit être introduit dans le collège avant d'avoir été soumis à l'inspection. Il en est de même pour les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent. Les mauvais livres et les mauvais journaux, saisis entre les mains des élèves, seront confisqués et détruits.

Les élèves sont tenus d'écrire chaque mois à leurs parents et de leur transmettre le bulletin mensuel de leurs notes de conduite, d'application et de succès.